



Lettre électronique adressée aux retraités de l'UNSA

N°5 - Juin 2010

Sommaire

- 1- *Jeudi 27 mai, tous mobilisés !*
- 2- *Reforme des retraites 2010*
- 3- *A propos du maintien du pouvoir d'achat*
- 4- *Assemblée générale FERPA*

■ Jeudi 27 mai, tous mobilisés !

Les organisations syndicales de retraités CFDT, CFTC, CGT, FGR-FP et UNSA appellent les retraités à participer massivement aux manifestations du jeudi 27 mai. Emploi, conditions de travail, pouvoir d'achat des salariés et des retraités, avenir des retraites sont au cœur des préoccupations des salariés, des retraités et des demandeurs d'emploi.

Le 27 mai, les retraités seront dans la rue pour affirmer l'indispensable solidarité intergénérationnelle. Ils seront aussi dans la rue pour réaffirmer avec force leurs préoccupations et, en premier lieu, défendre leur pouvoir d'achat qui se dégrade depuis plusieurs années conduisant à la paupérisation des retraités.

Pour l'année 2010, la revalorisation des pensions décidée par le gouvernement de 0,9% est très nettement insuffisante. Le décalage est grand entre l'augmentation des pensions et les hausses des prix auxquelles les retraités doivent faire face.

Les retraités seront aussi dans la rue pour rappeler les difficultés d'accès aux soins qui s'aggravent de jour en jour (hausse du forfait hospitalier de 12,5%, déremboursements de médicaments, dépassement d'honoraires, franchises médicales). Les dépenses de santé représentent en moyenne plus de 10% du budget des retraités.

C'est pourquoi les retraités seront dans la rue le 27 mai.

■ Réforme des retraites 2010

Le 17 mai, le gouvernement a adressé aux partenaires sociaux un document d'orientation sur la réforme des retraites. Pour l'UNSA, ce document est un mélange de principes généraux, de prises de position tranchées et de nombreuses imprécisions.

Le gouvernement concentre l'essentiel de son projet de réforme sur des mesures d'âge : recul de l'âge légal au-delà de 60 ans, hypothèse d'allongement de la durée de cotisations pour avoir une retraite à taux plein.

Retraités de l'UNSA, cette lettre électronique vous est destinée.
Pour la recevoir régulièrement,
veuillez faire votre demande par e-mail à :

Unsa-retraites@unsa.org

Les engagements gouvernementaux contenus dans le document d'orientation ne garantissent en rien la pérennité de notre système de retraite par répartition. Par contre, il contient des mesures susceptibles d'aggraver la situation des salariés et des futurs retraités.

Dans ce contexte, il est indispensable de tout faire pour assurer la réussite de la journée d'action du 27 mai.

■ À propos du maintien du pouvoir d'achat

Deux « écoles » se disputent la définition de ce maintien :

- le maintien en « niveau »
- le maintien en « masse ».

Ce qui s'est passé durant l'année 2009 permet d'illustrer ce propos. L'indice mensuel a très peu évolué, la moyenne de ces indices mensuels donnent une évolution annuelle en masse de +0,1%.

C'est-à-dire que pour une même quantité de produits achetés, les dépenses pour l'année 2009 sont supérieures de 0,1% à celles de l'année 2008 (c'est la différence en masse). Et pourtant, l'indice des prix au 31 décembre 2009 est supérieur de 0,8% à celui du 1er janvier 2008 (c'est la différence en niveau).

Le gouvernement, en application de la loi de 2003, ne considère que l'augmentation en masse. Il avait accordé une augmentation prévisionnelle pour 2009 de 0,4%. Il a donc retiré 0,3% sur la prévision 2010 d'augmentation de 1,2% des prix, soit 0,9%.

Il n'a pas été tenu compte de la différence de niveau, d'où une perte de 0,4% qui ne sera jamais compensée. Si l'on considère les 2 années 2009 et 2010 :

- les pensions ont augmenté de 1,3% (0,4% + 0,9%)
- l'inflation au 31 décembre devrait être de 2% (0,8% + 1,2%).

Cette façon de procéder qui se répète chaque année entraîne une dégradation continue du pouvoir d'achat des pensions. L'UNSA-Retraites ne peut l'accepter.

N.B. : 1) pour la clarté de l'exposé, nous n'avons pas tenu compte du décalage au 1er avril des augmentations de pension qui aggrave encore la situation.

2) du 1er janvier au 31 mars 2010, les prix ont déjà augmenté de 0,8%.

Comparaisons de diverses augmentations

Estimation d'après les chiffres officiels, Base CNAV

	03/2002	03/2009	03/2010	01/2011 (1)
Indice des prix INSEE	105,00	117,59	119,58	119,73
	-	+11,99%	+13,88%	+14,02%
Consultation médicale	17,5€	22€	22€	23€
	-	+25,71%	+25,71%	+31,42%
Augmentation des pensions (2)	106,10	116,30	116,39	?
	-	+9,61%	+9,70%	-
% par rapport aux données d'avril 2002				



Assemblée Générale Extraordinaire de la FERPA, 17-18-19 mai 2010

Elle se tenait à Bucarest (Roumanie) dans un contexte exceptionnel. En effet, le gouvernement roumain, pour faire face à la crise et à ses problèmes financiers, venait d'annoncer une série de mesures... que supporteraient les travailleurs actifs et retraités.

Les représentants syndicaux qui nous accueillait ont tous dénoncé la situation et signalé une manifestation nationale. Elle se tenait au moment où nous nous envolions pour le retour : près de 50 000 personnes sur la Place de la Victoire ! nombre attendu par les dirigeants syndicaux.

Cette crise et ses conséquences donnèrent donc lieu à une grande partie des interventions. Le constat est le même dans tous les pays : supportent les conséquences ceux qui n'y sont pour rien ! Mais il y a peu ou pas de propositions concrètes pour sortir de cette situation.

L'objectif de l'Assemblée générale avait pour thème : la solidarité intergénérationnelle. Le débat eut lieu à partir d'une présentation fondée sur l'année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Le diaporama à partir d'une analyse chiffrée, notamment sur la pauvreté des jeunes, des retraités, des victimes de la crise, débouche sur une série de questions :

- Comment, au niveau de la CES (Confédération européenne des syndicats), de la FERPA et des organisations membres, avancer concrètement, mettre en œuvre cette solidarité, garantie du bien-être pour toutes et tous, et qui est le moteur de l'action ?
- Convient-il de mettre en place des instruments en plus ? Si oui, lesquels ?
- Quels argumentaires, quelle campagne, quelles mobilisations développer ?

Le document final reprend et réaffirme la « charte des droits des retraités et personnes âgées » :

« Le droit à la dignité ; le droit au vieillissement actif et à la participation à la vie sociale ; le droit au logement ; le droit à des services publics facilement accessibles et financièrement abordables ; le droit à une pension convenable avec un pouvoir d'achat bien défendu et garanti dans le temps ; le droit à la santé, en particulier pour les plus faibles et celles et ceux qui ont une perte d'autonomie (dépendance) ; le droit à une formation permanente tout au long de la vie. »

Pour rendre plus visible la FERPA dans le contexte bruxellois, les organisations italiennes ont demandé une rencontre avec la commission européenne. Toutes les organisations françaises, par la voix de l'UNSA-Retraites, ont apporté le même soutien.

contacter l'UNSA-Retraites :

**UNSA-Retraites
21 rue Jules Ferry
93177 Bagnole Cedex**

- Tél. : 01 48 18 88 66 ou 01 48 18 88 62
- Fax : 01 48 18 88 94
- E-mail : unsa-retraites@unsa.org
nicole.castel@unsa.org